



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°1/2022/0254/170 du 18 octobre 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la SARL Quirten a obtenu l'autorisation pour :

**La modification des installations de production de froid (1/20/0441)
Wickrange, 1, Rue des Trois Cantons**

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 26 octobre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

28.10.2022 – 06.12.2022
1-2022-003-AUT-ITM

www.reckange.lu